



Service Juridique
N° Tél : 01.69.49.77.05
N/Réf : NDA/FV

DECISION N° 98 - 151

OBJET : Aménagement d'un bureau de police nationale - Rue du Stade
Contrat de mission de coordination « Sécurité Chantier » au profit de la
Société SNC AFICOOR.

Le Député-Maire de la Commune de YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122 - 22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune de YERRES en date du 29/06/1995,
portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article
L 122 - 20 du Code des Communes,

VU le décret n° 94 - 1159 du 26/12/1994 en application de la loi n° 93-1418 du 31/12/1993
relative à la sécurité et à la protection de la santé des travailleurs sur les chantiers,

CONSIDERANT les travaux d'aménagement d'un bureau de police nationale lancés par la
commune,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de confier une mission de coordination « Sécurité et Santé ».

- DECIDE -

De signer le contrat confiant une mission de coordination de chantier avec la société SNC
AFICOOR, Agence PARIS SUD - Immeuble « Le Mozart » 39, rue Paul Claudel 91000
EVRY.

DIT que les honoraires sont fixés à 13 040,00 Frs H.T. (treize mille quarante francs) soit
15.726,24 T.T.C. se décomposant comme suit :

- Phase conception : 2 800,00 Frs H.T.
- Phase réalisation : 10 240,00 Frs H.T.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune, exercice 1998, fonction
0, sous-fonction 052, article 231 313.

